

PROGRAMME DE MÉTHODOLOGIE JURIDIQUE FRANÇAISE

ANNÉE 2017-2018

INTRODUCTION :

Ce cours vise à introduire les étudiants de la filière hispano-français à la Méthodologie Juridique Française. Autrement dit, ce cours apprendra aux étudiants et, le cas échéant, renforcera leurs capacités à construire un plan, à établir une problématique, en somme à présenter leurs connaissances juridiques d'une façon claire, logique et compréhensible, en accord avec les exigences de l'enseignement supérieur français.

Etant donné que les étudiants espagnols n'ont pas l'habitude de ce genre d'exercices, ce cours souhaite leur donner les bases nécessaires pour être à même d'effectuer la fiche d'arrêt, le cas pratique, le commentaire d'arrêt, la dissertation juridique et, l'exposé oral. Ce cours se veut en même temps une immersion linguistique dans la langue française afin de permettre aux étudiants d'améliorer leur français aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

L'enjeu du cours est important car la maîtrise de la Méthodologie Juridique pour chaque exercice est la clé de la réussite des étudiants en Droit Hispano-Français lors du Master 1.

Afin de bien assurer un suivi correct de la part de tous les étudiants, les premières années seront séparés des deuxième et troisième années. L'approche à la Méthodologie est différente pour un étudiant de première année qui se voit confronté pour la première fois à un système analytique différent que pour les deuxième et troisième années qui ont déjà une plus grande expérience de la Méthodologie surtout à cause de leur (s) séjour à l'UPEC.

Aussi, afin que les étudiants ne sentent pas que les connaissances juridiques requises sont hors de leur portée, les cours de Méthodologie suivront de près les programmes des autres matières du Título Propio.

Le cours sera annuel, aussi bien pour les 1^{ère} que pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Si pour les 1^{ères} années l'approche à la Méthodologie Juridique doit se construire sur les fondements de base, pour les 2^{ème} et 3^{ème} années, les bases devraient être acquises et il s'agirait donc de consolider des connaissances déjà vues et travaillées. Concernant les 3^{ème} années, ces connaissances devront être assimilés car l'année suivante, ils devront effectuer leur Master 1. Il est nécessaire, d'une part de consolider la technique, de l'autre de la perfectionner. C'est pour cette raison que nous n'avons pas cru nécessaire de séparer les 2^{ème} et les 3^{ème} années.

Le programme de la matière sera comme il suit :

1^{er} et 2^{ème} semestre :

I. Révision des exercices pratiques (1^{er} semestre).

II. Brève explication sur l'ordre juridique français (1^{er} semestre) :

- Première instance.
- Cour d'Appel.
- Cour de Cassation.
- Cour Suprême.
- Conseil Constitutionnel.

III. Exercices de vocabulaire et de rédaction juridique.

Cette partie du programme vise à familiariser les étudiants avec la pratique du langage juridique écrit avec les expressions ad hoc et le vocabulaire approprié.

IV. Pratique soutenue des exercices juridiques.

Nous travaillerons plus particulièrement la dissertation juridique et le commentaire d'arrêt. Ce dernier étant l'exercice le plus difficile car il requière une grande maîtrise de la Méthodologie Juridique (1^{er} et 2^{ème} semestre).

V. Evaluation :

1^{er} semestre :

A remettre :

- une dissertation juridique orale (à la fin du premier semestre).
- Trois cas pratiques à remettre à des dates concrètes (un par mois).

2^{ème} semestre :

A remettre :

- Un commentaire d'arrêt entièrement rédigé (à la fin du deuxième semestre).